



Une entreprise a décidé d'interdire de fumer dans l'allée (ni fermée, ni couverte) qui mène à l'immeuble qui regroupe d'autres

Rubrique : questions - réponses | mardi 26 mai 2009

Je suis dans des bureaux où se trouvent plusieurs entreprises.

Une des entreprises a décidé de faire intervenir une société pour peindre sur le sol zone non fumeur dans l'allée qui mène au bâtiment (cette allée n'est ni fermée, ni couverte).

En a-t-elle le droit ?

Réponse :

Si cette initiative provient du responsable de l'immeuble, ou est prise avec son accord, elle est légale.